

Perpignan, le 12 janvier 2018



À Monsieur L'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

Objet : Notification d'alerte sociale

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, j'ai l'honneur de vous informer que le SE-Unsa 66 dépose une alerte sociale à compter du 12 janvier pour une période de 60 jours.

Dans le cadre de la négociation préalable prévue par la réglementation, notre organisation souhaiterait obtenir des informations sur les sujets suivants :

- ✓ Préparation de la rentrée 2018
- ✓ Quels moyens déployés ?
- ✓ Quelles données démographiques ?
- ✓ Prise en compte du handicap
- ✓ Prise en compte de la difficulté scolaire
- ✓ Particularité de Perpignan

Je vous remercie par avance de m'informer de la date à laquelle vous recevrez la délégation du SE-Unsa 66, pour établir le calendrier de négociation préalable prévue par la réglementation.

De même, conformément à l'article 3-II-4° de la loi précitée, l'article 3-III du Décret n° 2008-1246 du 1^{er} décembre 2008, le SE-Unsa souhaite connaître le délai dans lequel vous lui fournirez l'envoi de documents destinés à favoriser la réussite du processus de négociation ;

Je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en mon profond attachement au service public et laïque d'Éducation.

Nadia Faye pour le SE-Unsa 66